

FP



CSN

Communiqué de presse

Réaction de la FP-CSN au dépôt des offres patronales dans la santé et les services sociaux

L'œuvre de démolition des libéraux se poursuit

(Montréal, le 25 juin 2004) La Fédération des professionnelles de la CSN qualifie d'inacceptables les propositions patronales déposées par le comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux (CPNSSS) le 23 juin en vue du renouvellement de la convention collective, échue depuis un an. La FP-CSN n'y voit que la poursuite du plan de démolition du gouvernement Charest entrepris pour briser les syndicats, rabaisser les conditions de travail et ouvrir davantage les services publics à la privatisation, notamment par l'accroissement de la sous-traitance.

« Le gouvernement Charest semble apprécier le climat de contestation qui prévaut au Québec depuis qu'il a posé les jalons d'une société essentiellement dominée par les entrepreneurs et les marchands du même acabit qui rêvent de voir diminuer les protections sociales et les conditions de travail pour leur seul intérêt, a déclaré Luc Tessier, vice-président de la FP-CSN. Au cours de l'automne, il devrait être bien servi puisque la mobilisation sera au rendez-vous pour stopper l'orientation néolibérale qui domine à Québec. »

Dans un document présentant cinq points étalés sur 13 pages, le CPNSSS semble vouloir fondre toutes les conventions collectives dans une seule pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du réseau. Pour la FP-CSN, il s'agirait là d'un recul puisque la convention collective de ses membres est, à plus d'un égard, supérieure à celles négociées par les autres organisations syndicales. « Nous n'avons pas l'intention de voir le résultat de plusieurs négociations anéanti pour satisfaire les visions néolibérales du gouvernement Charest, a annoncé Luc Tessier. La CSN a toujours appuyé sans réserve ses membres pour satisfaire leurs revendications, en fonction de leurs besoins, en améliorant leurs conditions de travail et de vie. Il n'est pas question d'accepter de tels reculs. Au contraire, pour mieux répondre aux besoins en évolution de la société québécoise, comme le vieillissement de la population, le gouvernement devrait davantage considérer les demandes que nous avons déposées en octobre 2003. »

Niant les problèmes de santé au travail, de surcharge de travail, d'épuisement professionnel et des besoins exprimés pour prévenir ces problèmes ou pour reconnaître les exigences concurrentes entre le monde du travail et celui de la vie familiale, l'organisme patronal veut accroître l'offre de travail en instaurant une polyvalence et favoriser le plus possible le retour au travail des personnes victimes d'accident ou de maladie notamment en révisant les dispositions qu'il qualifie « d'improductives ».

Parmi les dispositions que le CPN souhaite rabaisser, notons la période de requalification pour une même invalidité, le retour au travail essentiellement sur l'avis du médecin de l'employeur, toutes mesures d'accommodement, l'abrogation des dispositions prévoyant le versement des prestations d'assurance-salaire dans les cas de contestation, le partage des frais d'arbitrage, les libérations pour activités syndicales, y compris le droit de les refuser, etc.

« En raison des compressions à répétition que le réseau a subies, d'une organisation du travail déficiente et d'une pénurie de ressources dans plusieurs secteurs, les absences pour causes de maladie dans le réseau sont de plus en plus longues et nombreuses : soit une hausse de 24 pour cent des absences en moins de 10 ans, d'expliquer le porte-parole syndical. Le gouvernement Charest devrait s'attaquer à ce fléau plutôt que de présenter des propositions qui accentueraient les problèmes identifiés. »

La Fédération des professionnelles de la CSN rejette les propositions patronales. Elle entend consulter ses membres, à l'automne, sur un plan d'action pour contrer les visées gouvernementales et appuyer ses revendications.

Pour renseignements : Louis-Serge Houle, information secteur public (CSN), (514) 792-0795